## Braccio, Nadia

De: Catherine Martel [catherine.martel@bcp.ca]

**Envoyé:** 3 mars 2014 16:33

À: Greffe

Objet: à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2

(observations)

Bonjour,

Le dossier R -3854 ph.2 portant sur l'option de retrait.

Je suis Montréalaise et je désire informer la régie que je suis en désaccord sur les frais punitifs qu'implique de choisir un compteur « non communicant ».

Notre compteur ainsi que celui de nos locataires sont situés dans notre chambre à coucher, à 10 cm de notre tête de lit. Après avoir fait de nombreuses lectures et consulté plusieurs études, je crois fermement que les compteurs numériques risquent d'être nocifs pour la santé. Je ne crois pas en l'objectivité d'un médecin rémunéré par Hydro-Québec et les conséquences pourraient être trop graves pour être prises à la légère.

Le fait d'avoir deux compteurs intelligents près de ma tête pendant au moins 8 heures par nuit m'inquiète. La chambre de mon fils de 5 ans étant située juste au-dessus de la nôtre - et donc des compteurs - me fait aussi très peur pour sa santé. Je désire donc garder mon compteur à électromécanique sans frais punitifs, surtout que j'aurai à payer deux fois plutôt qu'une puisque ma chambre abrite aussi le compteur de mes locataires!

Hydro-Québec est une société d'état dont le mandat est de gérer une ressource naturelle qui appartient à la collectivité.

Je pense qu'Hydro-Québec a perdu de vue son mandat et se comporte comme une société privée, dont l'unique but est de faire des profits. Le fait qu'elle utilise des entreprises de sous-traitance privées telle que Cap Gémini Québec pour ces contrats très lucratifs me fait penser aux histoires de corruption que l'on entend maintenant chaque jour.

L'eau et l'électricité font partie de nos grandes richesses québécoises, alors les citoyens Québécois devraient pouvoir en profiter et bénéficier de tarifs d'électricité peu coûteux, puisque la ressource appartient à la collectivité. Hydro Québec est une société rentable à l'heure actuelle, donc pourquoi vouloir modifier une formule qui fonctionnait très bien avec des tarifs raisonnables ?

Personne ne veut de ses nouveaux compteurs, mais personne ne veut payer les frais punitifs de l'option de retrait non plus, car pour beaucoup, les frais punitifs représentent des sommes importantes, surtout en cas de compteurs multiples (imaginez ceux dont le logement abrite tous les compteurs d'un quintuplex!).

Ma santé, celle de mon conjoint et celle de mes enfants est en jeu. Je refuse qu'on prenne les citoyens comme cobayes dans cette expérience qui n'aura d'avantages que pour les sous-traitants.

Je veux conserver nos compteurs électromécaniques sans qu'on me charge des frais supplémentaires et j'exige un moratoire sur l'installation de ces compteurs au Québec. Après tout, à quoi bon refuser les compteurs intelligents chez moi si mes voisins les acceptent (volontairement ou non) et que ces ondes m'affectent de toute façon?

Salutations,

Catherine Martel, Nigel Gee, 1909, rue Bélanger, Montréal QC H2G 1B6

-----

## Avertissement

Le contenu de ce courriel, incluant le(s) possible(s) document(s) joint(s), peut contenir une information confidentielle protégée qui ne s'adresse qu'au(x) destinataire(s) indiqué(s). Si vous n'êtes pas un tel destinataire, vous êtes maintenant informé qu'il est interdit de divulguer, reproduire, communiquer ou conserver en partie ou en tout les informations contenues dans cette communication. Concernant les échanges avec nos clients et nos fournisseurs, ce courriel et le(s)

possible(s) document(s) joint(s) est régi par le cadre contractuel spécifique qui nous relie. Si vous avez reçu cet envoi par erreur, veuillez le détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

\_\_\_\_\_

## Disclaimer

The information in this email and any attachments may contain proprietary and confidential information that is intended for the addressee(s) only. If you are not the intended recipient, you are hereby notified that any disclosure, copying, distribution, retention or use of the contents of this information is prohibited. When addressed to our clients or vendors, any information contained in this e-mail or any attachments is subject to the terms and conditions in any governing contract. If you have received this e-mail in error, please immediately contact the sender and delete the e-mail.